



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CFPA

Question écrite n° 2789

Texte de la question

M. Daniel Colliard s'inquiète auprès de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'arrêt des subventions gouvernementales au 30 juin au Centre de formation professionnelle des adultes métallurgie du Havre. Il lui indique en effet que, dans le même temps, les autres collectivités n'ont donné aucune réponse à ce jour quant à l'abandonnement à due concurrence de ces subventions, étant elles-mêmes mises devant le fait accompli des décisions de son ministère. De ce fait, il lui signale que ce centre sera contraint de fermer, que les 8 salariés seront licenciés, que 2 formations longues de soudeur et de tuyauteur seront brutalement interrompues. Il lui rappelle qu'annuellement ce centre accueille 70 stagiaires, dont des chômeurs de longue durée et des CFI (credit formation individualisé) jeunes et adultes. Il l'informe que, parmi ceux-ci, 60 à 65 p. 100 trouvent un emploi après leur stage et qu'il n'existe aucun autre centre similaire en capacité d'assurer cette formation sur la région havraise. Il lui demande donc d'annuler sa décision et, au contraire, de donner au centre les moyens nécessaires pour fonctionner correctement, et ce, en concertation avec les autres collectivités locales.

Texte de la réponse

La réduction en 1993, puis l'arrêt en 1994, du financement sur les crédits non déconcentrés de mon département ministériel du centre de formation professionnelle des adultes (CFPA) de la métallurgie du Havre géré par la chambre syndicale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région havraise (CSIMH), sont justifiées par la sensible réduction des crédits budgétaires affectés au financement direct des organismes de formation professionnelle des adultes. Depuis 1991, les dirigeants de ce centre sont invités à rechercher de nouveaux modes de financement et de partenariats s'appuyant sur des liens locaux plus étroits. Compte tenu de l'intérêt des formations dispensées par ce centre, les services départementaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Seine-Maritime ont mis au point, sur mes instructions et en concertation notamment avec les collectivités locales, un projet de convention pluriannuelle d'objectif pour les trois années à venir qui assure l'équilibre financier du CFPA dès 1994. Une participation conséquente de l'État, sur crédits déconcentrés, au financement du CFPA de la métallurgie du Havre représentant près des deux tiers du total des financements en 1994 a été retenue ainsi qu'une dotation supplémentaire exceptionnelle pour 1993.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2789

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1801

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3578